Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation professionnelle : des lignes directrices pour les années 2002 à 2004

A l'occasion d'une réponse adressée aux postulats de deux députés, le Conseil d'Etat a présenté un rapport sur l'avenir de la formation professionnelle vaudoise. Ce document de référence expose les priorités, les intentions et les mesures concrètes qui guideront l'action gouvernementale pour les années 2002 à 2004. Les nouvelles technologies et les sciences et techniques de la vie figurent au rang des domaines de formation considérés comme prioritaires.

Dans une économie en pleine mutation, l'avenir de la formation professionnelle vaudoise pose une série de questions centrales dont les députés Odile Jaeger et Pascal Broulis se sont fait l'écho. En répondant à ces deux postulats par un rapport détaillé, le Conseil d'Etat réaffirme l'importance qu'il accorde à ce domaine de formation déterminant. C'est ainsi qu'outre un bilan, ce document (à consulter sur www.dfj.vd.ch/default.htm) formule les priorités du Conseil d'Etat à long terme et arrête ses objectifs opérationnels pour les trois prochaines années. Il s'agit donc d'un véritable plan de développement triennal.

La revalorisation de la formation professionnelle vaudoise, considérée comme indispensable, s'inscrit dans une stratégie de développement qualitatif et quantitatif dont l'axe principal est formé par l'apprentissage, la maturité professionnelle et les hautes écoles spécialisées (HES). Plus concrètement, les deux domaines de l'informatique (TIC) et des techniques et sciences de la vie deviennent des axes prioritaires. Cette stratégie de développement est accompagnée, d'une part, par des mesures renforcées d'appui aux apprentis en difficulté et, d'autre part, par des projets visant à dynamiser les formations tertiaires (HES, écoles techniques et écoles supérieures), le perfectionnement professionnel et la formation des adultes (art. 41). En outre, l'augmentation de la capacité d'accueil dans les classes de maturité professionnelle figure également au rang des mesures prioritaires.

Financièrement, cet effort se traduit par une augmentation budgétaire de près 3,9

millions de francs alloués sur trois ans (2002-2004). Le Conseil d'Etat estime que cet effort financier, qui s'inscrit dans sa planification budgétaire, est indispensable pour assurer les nécessaires réformes de la formation professionnelle vaudoise et lui permettre de faire face aux besoins croissants, notamment dans le domaine des nouvelles technologies.

Pour rappel, la formation professionnelle dans le canton de Vaud concerne plus de 12500 apprentis en formation duale ; 1000 apprentis des écoles des métiers ; 800 élèves d'écoles techniques et supérieures ; 4000 étudiants des HES (Haute école vaudoise et HES du secteur santé-social) ; 2000 maîtres, professeurs et chargés de cours ; 17 écoles professionnelles ; la HEV et 5 écoles du secteur santé-social. Le tout représente quelques 180 professions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 novembre 2001

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du département, 021/316 30 01 DFJ, Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, tél. 021/316'63'06 DFJ, Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, tél. 021/316.63.20